

Article 43 du Règlement

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'UN CONSEIL CANADIEN DES EXPORTATIONS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement. Même si le Canada est l'un des plus grands producteurs de denrées alimentaires au monde, il aurait un important déficit à ce chapitre si ce n'était de ses exportations de blé. Cela montre que les efforts que nous avons faits pour accroître nos exportations d'autres produits agricoles sont loin d'avoir été satisfaisants. Je propose donc, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le ministre de l'Agriculture prenne des mesures immédiates pour créer un conseil canadien des exportations afin d'aider les offices de commercialisation, les associations de producteurs et d'autres organismes à multiplier nos contrats d'exportations, à explorer pleinement toutes les avenues possibles pour s'implanter sur les marchés étrangers, à trouver d'autres marchés pour les producteurs canadiens et à montrer plus d'esprit d'entreprise et d'initiative dans la recherche de marchés qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES EXPÉDITIONS VIA LE PORT DE CHURCHILL (MAN.)—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. C'est la Commission canadienne du blé qui contrôle les expéditions de céréales de l'ACDI vers l'étranger. Or, les installations du port de Churchill ne sont pas utilisées à leur pleine capacité. Je propose donc, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que le gouvernement ordonne à la Commission canadienne du blé d'expédier cette année cinq millions de boisseaux de céréales de l'ACDI via le port de Churchill, de façon à régler en partie le problème du ralentissement des expéditions de céréales dans les ports de Vancouver et de Prince-Rupert.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

● (1412)

[Français]

LES FINANCES

ON PROPOSE D'ALLOUER AU QUÉBEC CE À QUOI IL A DROIT
POUR SA COUPURE SÉLECTIVE DE LA TAXE DE VENTE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Étant donné les rapports affirmant l'intention du gouvernement de présenter une loi permettant au gouvernement fédéral de donner directement aux citoyens du Québec une subvention par le biais de l'impôt, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il admette pour une fois son erreur sur cette question de la taxe de vente et qu'il alloue au gouvernement du Québec la totalité de la somme d'argent à laquelle il a droit pour sa coupure sélective de la taxe de vente.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTUDE EN COMITÉ DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU
PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Le gouvernement a en main depuis six mois les recommandations définitives de la Commission mixte internationale au sujet du projet de dérivation Garrison; d'autre part, le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) n'a pas encore étudié la nouvelle proposition des États-Unis, le plan Andrus. Je propose donc, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le rapport de la Commission mixte internationale et le plan Andrus soient immédiatement renvoyés au comité permanent approprié afin d'y être étudiés par tous les députés de la Chambre.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.